



Mardi 20 avril 2010 à 9h30
Assemblée des Départements de France (ADF)
6, rue Duguay-Trouin, Paris
(Métro Saint-Placide – ligne 4)

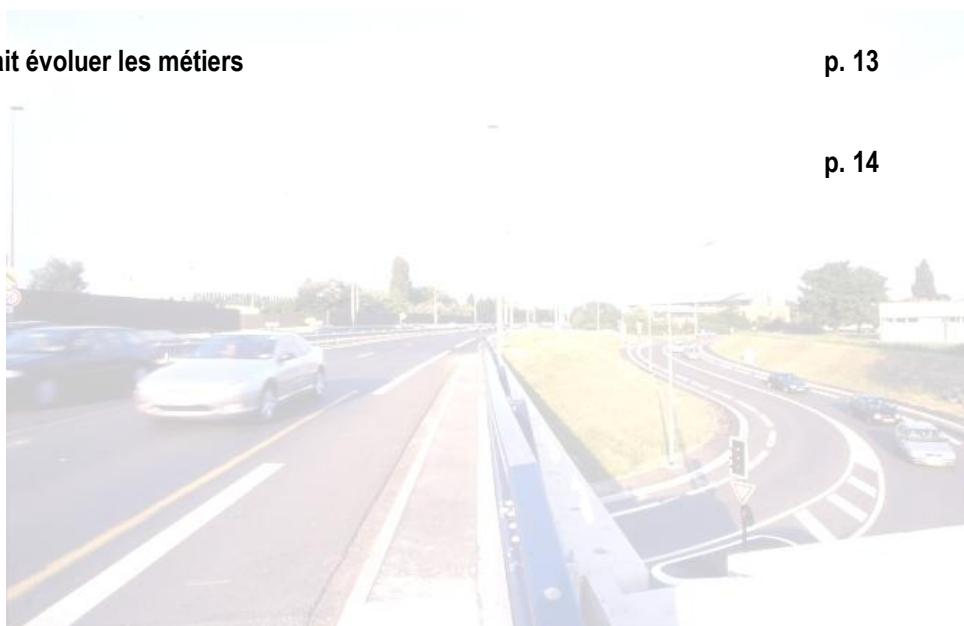


Contacts Presse

Stéphanie GERHART – Département du Nord – 03 59 73 66 89 – 06 75 27 55 55 – sgerhart@cg59.fr
Ingrid LAUNAY – Aurélie FITOUSSI – Le Bonheur est dans la Com' – 01 48 60 30 59 – fitoussi@bcomrp.com

Intervention de Bernard Derosier, Président du Conseil général du Nord, Député du Nord

Communiqué de Presse	p. 3
Introduction : Le département du Nord, impulsor de la certification « Route Durable »	p. 4
Une initiative du Conseil Général du Nord	p. 4
Les objectifs de cette initiative	p. 4
Qu'est-ce que la « Route Durable » ?	p. 5
Définition de la Route Durable	p. 5
Les objectifs de la Route Durable	p. 5
Deux volets : management et développement durable	p. 6
Le référentiel de certification : de la démarche Route Durable à la certification Route Durable	p. 7
Le référentiel : caractéristiques techniques	p. 7
La démarche de certification	p. 7
Quelques dates	p. 9
10 étapes et 3 certifications pour un projet « Route Durable »	p. 10
Le contournement de Cantin, premier projet routier « Route Durable »	p. 12
Quand le développement durable fait évoluer les métiers	p. 13
Focus sur Certivéa	p. 14





Invitation Conférence de Presse

Lancement officiel du référentiel « Route Durable »

Bernard DEROSIER,

Président du Conseil Général du Nord, Député du Nord
Président du Comité de Suivi « Route Durable »

et

Ludovic LUSIGNET,

Responsable du projet « certification de la démarche Route Durable », CERTIVEA

**vous convient
au point presse de lancement officiel
du référentiel « Route Durable »**

le mardi 20 avril à 9h30 à Paris

Assemblée des Départements de France (ADF)

6, rue Duguay – Trouin – Paris – Métro Saint-Placide (ligne 4)

Les enjeux environnementaux sont depuis longtemps au cœur des préoccupations du Département du Nord. Après avoir systématisé la certification «NF Bâtiments Tertiaires démarche HQE® » à l'ensemble des projets bâtiment du Département, Bernard Derosier a souhaité engager une réflexion sur l'application des principes du développement durable aux infrastructures routières.

Développé autour d'un large partenariat intégrant l'ensemble des acteurs du monde de la route, le projet « Route Durable » est officiellement lancé en décembre 2006 par le Conseil Général du Nord pour élaborer et inscrire les constructions routières dans une démarche respectueuse de l'environnement et les intégrer au plus près des attentes et des enjeux d'un territoire.

L'expérimentation de cette démarche a été menée depuis 2007 sur plus de trente opérations. Elle a permis de préparer, sous l'égide de CERTIVEA, organisme certificateur, filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, **un référentiel de certification à vocation nationale s'appliquant aux projets routiers.**

Cet outil est indispensable pour démontrer et valoriser l'engagement des collectivités dans la réalisation d'opérations de qualité, respectueuses de l'environnement et des enjeux économiques et sociaux.

Point presse organisé en présence de Kléber MESQUIDA, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault, Député de l'Hérault, et des membres du Comité d'application de la démarche HQE Route Durable : les représentants des Maîtres d'Ouvrage (Conseils Généraux, Communautés Urbaines), des utilisateurs/bénéficiaires (Fédération du transport de voyageurs et routiers), des acteurs de la Route Durable (Fédération Nationale et Régionale des Travaux Publics, Réseau Ferré de France, SNCF...), des institutionnels et personnalités qualifiées.

Contacts Presse :

Stéphanie GERHART – Département du Nord - Tél : 03.59.73.66.89 – 06.75.27.55.55 – sgerhart@cg59.fr
Ingrid LAUNAY - Aurélie FITOUSSI – Le Bonheur est dans la Com' - 01 48 60 30 59 - fitoussi@bcmrp.com

INTRODUCTION :

LE DEPARTEMENT DU NORD, IMPULSEUR DE LA CERTIFICATION ROUTE DURABLE

Une initiative du Conseil général du Nord

Dans le cadre de son agenda 21, le Département du Nord a initié l'élaboration d'une démarche portant sur la route durable, en votant, le 18 décembre 2006, une délibération en faveur de la Route Durable.

Cette démarche a pour objectif de construire un outil permettant à un Maître d'Ouvrage d'élaborer des infrastructures routières respectant les principes de développement durable. Cette méthode nouvelle s'est inspirée de la démarche de Haute Qualité Environnementale aujourd'hui appliquée aux bâtiments.

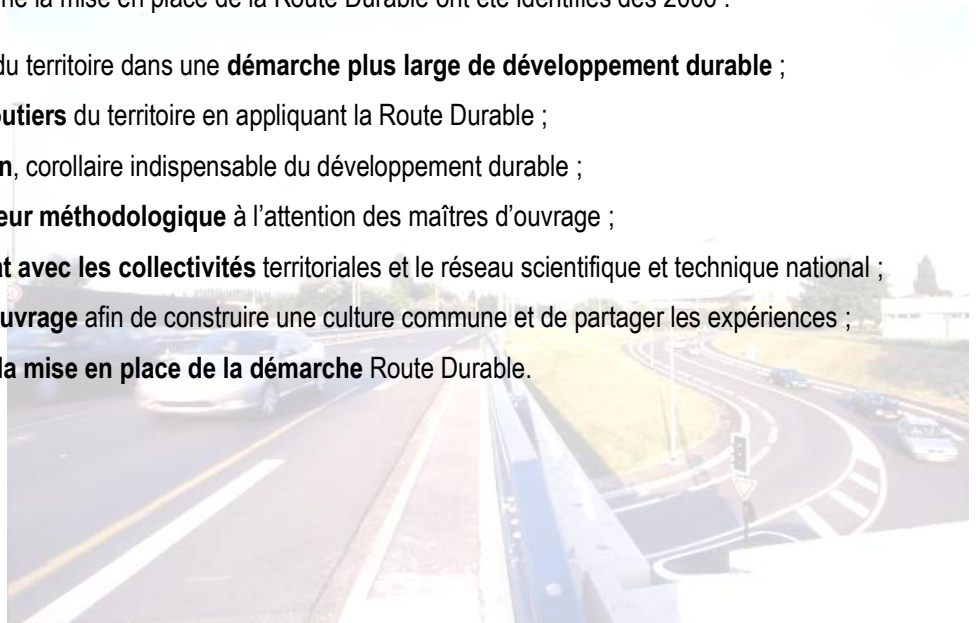
« Le contexte de crise ne doit pas ralentir les efforts consentis en matière de développement durable. Au contraire, cette crise (...) rend encore plus nécessaire les démarches innovantes en matière de développement durable, telle que la démarche Route Durable », explique Bernard Derosier, président du Conseil général du Nord, lors de l'installation du comité national de suivi « Route Durable », le 30 mars 2009.

Responsable de près de 5 000 km de routes départementales et, depuis le 1^{er} janvier 2007, de la majeure partie de l'ancien réseau national dans le Nord, **le Département du Nord adopte ainsi une approche innovante dans ses missions d'aménagement.**

Les objectifs de cette initiative

Plusieurs enjeux en ce qui concerne la mise en place de la Route Durable ont été identifiés dès 2006 :

- Inscrire l'aménagement du territoire dans une **démarche plus large de développement durable** ;
- **Légitimer les projets routiers** du territoire en appliquant la Route Durable ;
- **Promouvoir l'innovation**, corollaire indispensable du développement durable ;
- Proposer un **fil conducteur méthodologique** à l'attention des maîtres d'ouvrage ;
- Construire un **partenariat avec les collectivités** territoriales et le réseau scientifique et technique national ;
- **Fédérer les maîtres d'ouvrage** afin de construire une culture commune et de partager les expériences ;
- Partager et **développer la mise en place de la démarche** Route Durable.



QU'EST-CE QUE LA ROUTE DURABLE ?

Définition

« La démarche Route Durable se définit comme étant une démarche de management de projet visant à obtenir une performance de développement durable* d'une opération de construction ou de réhabilitation d'une infrastructure routière. »

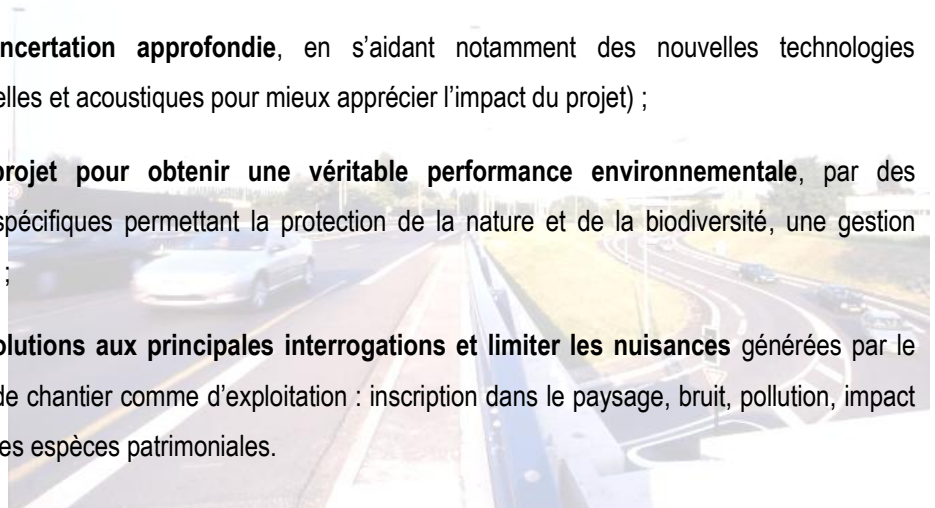
La démarche Route Durable se veut en effet une approche globale et transversale qui considère le projet dans ses dimensions humaines, environnementales et économiques.

Une infrastructure agit sur **l'environnement, sur la vie sociale et sur la vie économique** à toutes les phases de son cycle. Qu'il s'agisse de sa programmation, de sa conception, de sa réalisation, voire même de son démantèlement, cette infrastructure relève de la décision et de la responsabilité d'un maître d'ouvrage. Il doit faire en sorte de **minimiser son impact environnemental**, de garantir sa contribution positive à la vie sociale et économique comme à l'aménagement de l'espace et à la qualité de vie. La Route Durable doit être **en synergie avec le territoire** qu'elle dessert, s'inscrire dans une action positive bénéfique aux habitants, à leurs activités et à leur cadre de vie.

Les objectifs

Plusieurs objectifs autour de la route durable :

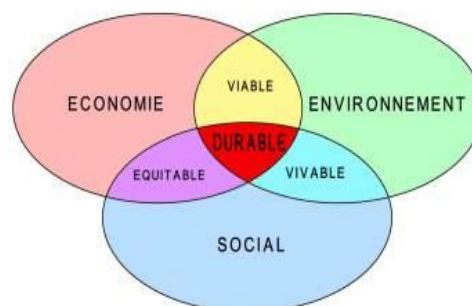
- **Faire l'inventaire des enjeux et des projets de territoire**, afin de donner un sens au projet en termes d'aménagement du territoire et rendre chaque participant acteur du projet (collectivités locales, acteurs économiques, agriculteurs, riverains) ;
- **Mener une concertation approfondie**, en s'aidant notamment des nouvelles technologies (simulations visuelles et acoustiques pour mieux apprécier l'impact du projet) ;
- **Concevoir le projet pour obtenir une véritable performance environnementale**, par des aménagements spécifiques permettant la protection de la nature et de la biodiversité, une gestion optimale de l'eau ;
- **Apporter des solutions aux principales interrogations et limiter les nuisances** générées par le projet en phase de chantier comme d'exploitation : inscription dans le paysage, bruit, pollution, impact CO2, protection des espèces patrimoniales.



* Vous avez dit « développement durable » ?

Le développement durable est « *un développement qui rencontre les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures* » (Commission internationale des Nations Unies sur l'environnement et le développement).

Le développement durable intègre les trois composantes: environnement, économie, société. Le durable, c'est ce qui est à la fois viable, équitable et viable.



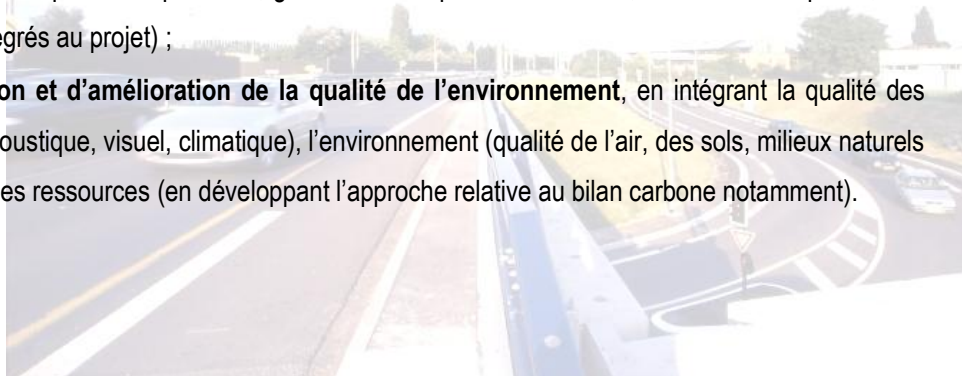
Deux volets : aménagement et développement durable

Cette démarche se structure selon deux volets :

- **Le volet management** guide le maître d'ouvrage pour organiser le processus autour du développement durable, prendre en compte les spécificités du contexte et associer les différentes parties prenantes (autres collectivités, riverains, professionnels...) par la concertation. Un comité de pilotage est généralement créé pour cela. La mise en œuvre d'un Système de Management d'Opération (SMO) permet d'obtenir la performance de Développement Durable visée par la route en organisant l'opération pour l'atteindre, tout en maîtrisant l'ensemble des processus opérationnels liés à la programmation, la conception et la réalisation de l'ouvrage.
- **Le volet développement durable** permet au maître d'ouvrage d'évaluer la performance globale de l'ouvrage selon une approche territoriale et positive de la route.

La route doit, en effet, être envisagée comme :

- **un élément dynamisant la vie sociale et économique du territoire.** Cette optique existait déjà mais se trouve renforcée avec la démarche « Route Durable ». Il s'agit d'être en phase avec l'identité culturelle (tenir compte des modes de vie et des pratiques locales notamment) et la vie des territoires (être à l'écoute des besoins et des attentes, garantir une cohérence entre les projets du territoire et ses infrastructures...);
- **un aménagement de l'espace et de la qualité de vie** (réflexions sur la structuration de l'espace, volonté de multiplier l'usage des transports non polluants, gestion des risques et des crises, information du public, etc. systématiquement intégrés au projet);
- **un élément de gestion et d'amélioration de la qualité de l'environnement**, en intégrant la qualité des ambiances (confort acoustique, visuel, climatique), l'environnement (qualité de l'air, des sols, milieux naturels et écosystèmes...) et les ressources (en développant l'approche relative au bilan carbone notamment).



LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION* : DE LA DEMARCHE ROUTE DURABLE, A LA CERTIFICATION ROUTE DURABLE

Le référentiel : caractéristiques techniques

La démarche « Route Durable » a abouti à **la réalisation d'un référentiel**. Ce document, finalisé par le Département du Nord en collaboration avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement et l'organisme certificateur Certivéa (voir p.14), fixe des exigences à suivre dans la construction d'une route.

Le référentiel Route Durable donne aux maîtres d'ouvrages un outil qui leur permet de vérifier qu'ils ont pris en compte dans leurs projets les préoccupations essentielles de développement durable. Le référentiel a pour but la certification dans les domaines que sont **l'environnement, l'économie et le social**.

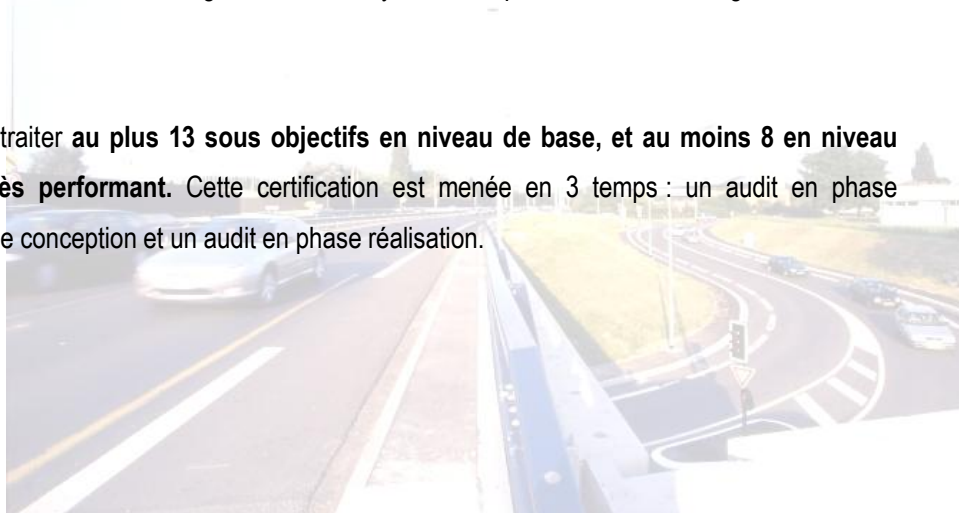
Le référentiel de certification est un outil d'évaluation qui définit des **indicateurs de mesure ou d'appréciation** de la performance durable du projet routier. Ceux-ci sont répartis en 3 niveaux : base, performant et très performant, le niveau de base correspondant aux exigences réglementaires ou aux pratiques usuelles, en l'absence de réglementation.

Le maître d'ouvrage peut ainsi qualifier la performance de son projet au regard d'une grille comportant 26 sous objectifs.

La démarche de certification

La démarche de certification (par un tiers) engage les organismes dans un **processus d'amélioration continu et démontre une approche novatrice, tournée vers l'avenir**. Elle offre des atouts d'efficacité, de pérennité et de développement indéniables et reconnus. Elle est également un moyen d'anticiper les évolutions réglementaires et techniques à venir.

Pour être certifié, un projet doit traiter **au plus 13 sous objectifs en niveau de base, et au moins 8 en niveau performant et 5 en niveau très performant**. Cette certification est menée en 3 temps : un audit en phase programmation, un audit en phase conception et un audit en phase réalisation.



* Référentiel de certification joint à ce dossier

Le comité de suivi

Un **comité national de suivi** a été installé le lundi 30 mars 2009 à l'Hôtel du Conseil Général du Nord. Ce comité a pour but l'échange et la capitalisation d'expériences et vise à **étendre la démarche à l'ensemble des départements et des territoires** qui souhaitent l'appliquer.

Une trentaine d'institutions ont accepté de rejoindre le Nord, dont 15 départements, l'Association des Départements de France, le Réseau Ferré de France et la SNCF, les Communautés Urbaines de Lille, de Dunkerque Grand Littoral et du Grand Nancy, France Nature Environnement, des fédérations d'usagers de la route comme la Fédération Nationale du Transport des Voyageurs et la Fédération Nationale des Transports Routiers, l'Association Technique de la Route, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et l'Association HQE.

La mise en œuvre de la démarche Route Durable doit s'appuyer sur une **politique volontariste d'innovation, de formation et d'expérimentation**. Le comité de suivi est l'instance privilégiée de ces développements portant notamment sur :

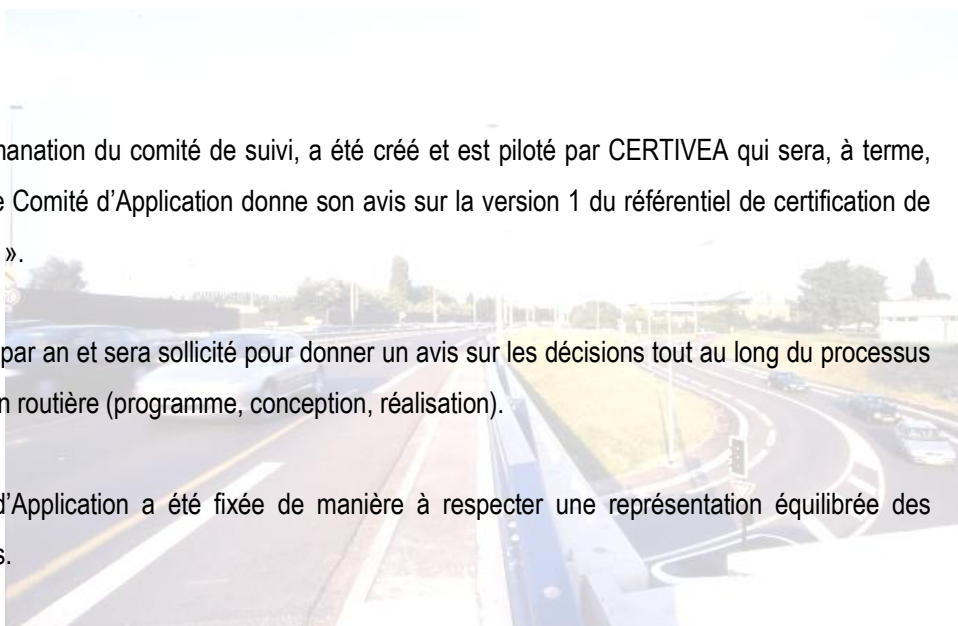
- **L'expérimentation de techniques innovantes** sur des chantiers en cours, la mise en place de conventions de partenariat voire d'appels à projets ;
- **L'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche auprès de Maîtres d'Ouvrage**. Un recensement national des projets a été opéré et le comité est chargé du suivi de cette expérimentation, d'organiser la mutualisation des expériences et a pour objectif, à terme, de conduire les Maîtres d'Ouvrage vers une certification de leurs opérations ;
- **La mise en place de formations** afin que le référentiel soit bien appréhendé par les Maîtres d'Ouvrage et les professionnels désireux de développer des opérations « Routes Durables ».

Le comité d'application

Un **comité d'application**, émanation du comité de suivi, a été créé et est piloté par CERTIVEA qui sera, à terme, propriétaire du référentiel. Le Comité d'Application donne son avis sur la version 1 du référentiel de certification de la démarche « Route Durable ».

Il se réunit au moins une fois par an et sera sollicité pour donner un avis sur les décisions tout au long du processus de certification d'une opération routière (programme, conception, réalisation).

La composition du Comité d'Application a été fixée de manière à respecter une représentation équilibrée des différentes parties concernées.



Les membres du comité d'application composent quatre collèges :

1) Les représentants des Maîtres d'Ouvrage

Les représentants du Conseil Général du Nord, du Conseil Général de l'Hérault, du Département de la Manche, du Département du Pas-de-Calais, de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

2) Les représentants des utilisateurs et bénéficiaires de la Route Durable

Les représentants de la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs (FNTV), de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

3) Les représentants des acteurs de la route durable et des acteurs du territoire et de la mobilité

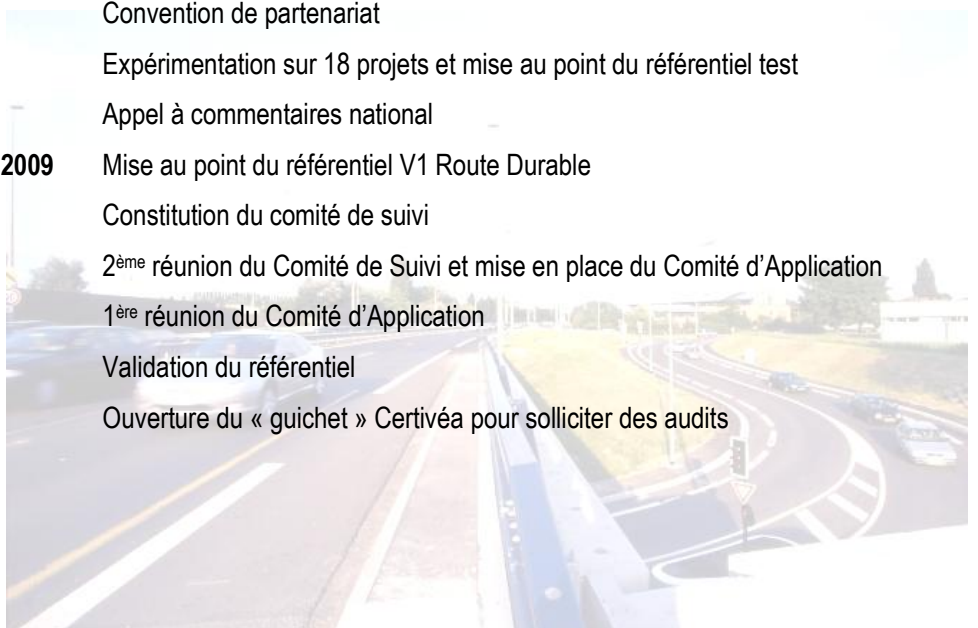
Les représentants des Fédérations nationales et régionales des Travaux Publics (FNTP et FRTP), l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF), l'association des Directeurs de Services Techniques Départementaux (ADSTD), le Réseau Ferré de France, la SNCF et SYNTEC.

4) Les représentants des institutionnels et personnalités qualifiées

Les représentants du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) Nord Picardie, du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC), du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA), la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, l'Association HQE et Jean-Pierre Marchand.

Quelques dates

- **29 mai 2007** Colloque « HQE Route Durable »
- **Juillet 2007** Convention de partenariat
- **Juin 2007 à juillet 2008** Expérimentation sur 18 projets et mise au point du référentiel test
- **Août à septembre 2008** Appel à commentaires national
- **Septembre 2008 à mars 2009** Mise au point du référentiel V1 Route Durable
- **30 mars 2009** Constitution du comité de suivi
- **28 mai 2009** 2^{ème} réunion du Comité de Suivi et mise en place du Comité d'Application
- **2 juillet 2009** 1^{ère} réunion du Comité d'Application
- **20 avril 2010** Validation du référentiel
- **Mi-juin 2010** Ouverture du « guichet » Certivéa pour solliciter des audits



10 ETAPES ET 3 CERTIFICATIONS POUR UN PROJET ROUTE DURABLE

Etape 1 : L'inscription du projet au Plan routier départemental

Tout projet routier débute par une décision des conseillers généraux qui votent son inscription au PRD. Au Département du Nord, les aménagements routiers importants font l'objet d'une programmation sur 5 ans.

Etape 2 : Le diagnostic

Les services techniques du Département étudient le projet afin d'identifier les enjeux et les besoins du territoire, puis proposent plusieurs scénarios d'aménagement.

Etape 3 : Le choix du scénario

Les acteurs locaux (maires, présidents de groupements de communes, conseillers généraux, chambre de commerce, chambre d'agriculture, syndicats de transporteurs...), réunis au sein d'un comité de pilotage, émettent un avis qui débouche sur le choix d'un scénario d'aménagement. Cette procédure n'est pas obligatoire et est propre aux grands projets du Département du Nord.

Etape 4 : L'étude d'avant-projet

À partir du scénario retenu et en tenant compte des remarques formulées à l'étape précédente, les services techniques réalisent une étude d'avant-projet.

Etape 5 : La concertation préalable

Il s'agit de recueillir les remarques des populations directement concernées par le projet. Ce dernier est mis à leur disposition dans les mairies des communes concernées pendant un mois et demi, et des réunions publiques sont organisées.

- **Formalisation de la Performance Développement Durable visée par le projet :**

1^{er} audit en phase de programmation

Etape 6 : L'enquête publique

Elle est réalisée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif. Elle comporte une étude d'impact du projet afin d'évaluer les conséquences de la future réalisation sur le cadre de vie des populations, l'environnement, mais aussi sa rentabilité socio-économique. Si le projet nécessite d'acquérir des terrains, une déclaration d'utilité publique (DUP) est indispensable. Cet acte important permet notamment à la collectivité d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet.



Etape 7 : L'étude de projet

Cette étude technique détaillée intègre toutes les observations émises pendant l'enquête publique et définit précisément les emprises de la future route.

- **2^{ème} audit de la Performance Développement Durable du projet : en phase conception**

Etape 8 : Les acquisitions foncières

Muni de la DUP, le Département peut désormais procéder à l'acquisition des terrains qui vont accueillir la nouvelle voirie. C'est également à cette étape que sont lancées les éventuelles procédures d'aménagement foncier (lorsque le projet traverse des terrains agricoles).

Etape 9 : Les appels d'offre et le choix des entreprises

Les travaux seront réalisés par des entreprises dans le cadre d'un marché public. Le Département lance des appels d'offre et sélectionne les titulaires du marché parmi les entreprises candidates, suivant la procédure définie par le Code des marchés publics.

Etape 10 : Les travaux

Les travaux peuvent débuter. Quelques mois, voire un ou deux ans plus tard, selon la complexité du chantier, le nouvel équipement pourra être ouvert à la circulation.

- **3^{ème} audit de la performance développement durable du projet après mise en service : phase réalisation.**



LE CONTOURNEMENT DE CANTIN, PREMIERE OPERATION EN DEMARCHE ROUTE DURABLE

Les travaux de la RD 643 pour contourner Cantin ont **débuté en février 2010** et dureront 18 mois.

Le projet vise la création d'une route de 3,4 km à 2 x 2 voies comprenant 3 giratoires et 2 ponts. Cela permettra de **réduire fortement l'affluence de véhicules à l'intérieur de la commune**, et de diminuer les nuisances qui en découlent : 20 000 véhicules par jour aujourd'hui, mais aussi de fluidifier la liaison Douai-Cambrai en évitant la contrainte du passage à niveau de Cantin.

Après la réalisation du contournement et le réaménagement de la traversée de Cantin, **le trafic devrait être réduit à 3000 véhicules/jour.**

Montant estimatif du projet : 26 625 000 €



Contournement partie Sud (photomontage)

Parmi les caractéristiques qui font de cette déviation une " route durable", on compte :

- **Une protection phonique renforcée.** Le Département va au-delà de la réglementation afin de protéger au mieux les riverains contre les nuisances sonores.
- **Une gestion responsable des matériaux** et un recours important aux filières de valorisation des matériaux recyclés.
- **L'intégration de la route au paysage** et la constitution d'un "corridor biologique et paysager", avec des plantations sur les talus, fossés et buttes phoniques.
- **L'évacuation des eaux se fera par un système de noues** d'infiltration cloisonnées participant au corridor et permettant de prévenir d'éventuelles pollutions.
- **L'intégration des "circulations douces".** Le contournement lui-même sera interdit à la circulation des piétons et des deux-roues. Ils pourront cependant emprunter la traversée de Cantin qui leur sera facilitée.

QUAND LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES METIERS...

La mise en œuvre de ce vaste programme a permis, en 4 ans, une évolution significative des équipes de maîtrise d'œuvre et de l'appareil de production du BTP, par une **incitation à de nouvelles pratiques et le développement de nouveaux savoir-faire.**

La démarche « Route Durable » a fait évoluer les pratiques de travail à la voirie départementale. Désormais, la question de l'opportunité ou non d'un projet de route est centrale. L'approche a été complétée pour définir au préalable **les enjeux de l'aménagement à venir.**

Depuis 2 ans, l'approche territoriale, tenant compte des enjeux environnementaux, économiques, sociaux... est privilégiée.

La démarche « Route Durable » pose la **question des compétences requises.**

Pour ce faire, les bureaux d'études chargés des enquêtes et des analyses préalables, suivent **un cahier des charges et des étapes bien précises.** Tout d'abord, ils réalisent un diagnostic en abordant toutes les problématiques du territoire. Ils définissent ensuite des scénarios d'aménagement du territoire en fonction des enjeux soulevés par l'étude. Les scénarios obtenus sont comparés et font l'objet de concertations avec les acteurs concernés. Enfin, un comité de pilotage sélectionne le scénario adéquat.





CERTIVEA

Créé en 2006 par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Certivéa est un des **partenaires certification des acteurs de la construction**.

Certivéa met à la disposition des maîtres d'œuvre et d'ouvrages un pôle d'expertise et de services **spécifiquement dédiés à la qualité** : Haute Qualité environnementale des bâtiments, Qualité de service, Qualité énergétique, etc.



Certivéa apporte également un **accompagnement aux professionnels dans la construction des démarches d'amélioration**, en termes de management, de satisfaction client, technique et environnementale. **Présidé par Patrick Nossent**, spécialiste de la certification construction, Certivéa est organisé autour de 3 pôles : technique, certification et développement.

Enfin, **divers partenariats sont régulièrement menés avec des organismes de la construction et de la certification** tels le CSTB, AFNOR Certification, CERQUAL, l'Association QUALITEL, CEQUAMI, l'Association HQE® et EFFINERGIE.



MEMENTO CERTIVEA

- **Date de création :** 2006
- **Statut :** Filiale du CSTB
- **Activité :** Elaboration, développement et gestion de certifications spécifiques au secteur de la construction
- **Effectifs :** 22 collaborateurs
100 auditeurs-vérificateurs
- **Président :** Patrick Nossent
- **Trois typologies de certifications :**
 - Les certifications d'acteurs
 - Les certifications d'ouvrages et de services associés
 - Les certifications de compétences
- **9 applications portées à ce jour :**
 - MPRO® Architecte
 - Qualimo®
 - Qualirésidence(s)®
 - Qualiprom®
 - NF Etudes Thermiques®
 - NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE®
 - NF Bâtiments tertiaires en exploitation associée à Démarche HQE®
 - Label de haute performance énergétique
 - CSTB Compétence Expert Construction®

Témoignages et listes complètes des professionnels et opérations certifiés sur le site internet :

www.certivea.fr

